



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

1.	Caractérisation technique du service	1
1.1.	Présentation du territoire desservi	1
1.2.	Mode de gestion du service	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D301.0)	2
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	2
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	3
2.1.	Modalités de tarification	3
2.2.	Recettes	3
3.	Indicateurs de performance.....	4
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	4
3.2.	Contrôles de bon fonctionnement.....	4
3.3.	Contrôles de conception	5
3.4.	Contrôles de bonne exécution	5
3.5.	Diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente.....	6
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	6

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Sud-Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Contrôle des installations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réalisation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
 - Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 Avril 2014
 - Corsept – Date d'approbation : 29 Mars 2004
 - Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)
 - Saint-Viaud – Date d'approbation : 18 Octobre 2018
 - Frossay – Date d'approbation : 29 Novembre 2018
 - Saint-Père-en-Retz – Date d'approbation : 21 Décembre 2018
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 19/10/2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Véolia Eau

Date de début de contrat : 1^{er} Janvier 2018

Date de fin de contrat : 31 Décembre 2024

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Missions du délégataire : Contrôle de conception et de réalisation des ANC neufs ou réhabilités, recensement des systèmes ANC existant et mise à jour annuelle, diagnostic des installations, contrôle périodique des installations conformes.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert une population estimée à 8 928 habitants¹ pour 2 976 installations et un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 29 854 habitants (source INSEE au 01/01/20).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 30% au 31/12/20 (29% en 2019).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de 100 (100 en 2019).

¹ Sur la base de trois personnes par foyer.

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif permet de couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).
Les tarifs applicables en 2020 et 2021, par délibération en date du 17 Octobre 2019 sont les suivants :

PRESTATIONS	TARIFS H.T. au 01/01/2020		TARIFS H.T. au 01/01/2021	
	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.
Contrôles de conception	57,11 €	7,15 €	64,88 €	7,15 €
Contrôles de bonne exécution	103,84 €	7,15 €	112,11 €	7,15 €
Contre - visite de bonne exécution	72,69 €	0,00 €	73,47 €	0,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	98,65 €	7,15 €	98,65 €	7,15 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	166,14 €	7,15 €	175,08 €	7,15 €

2.2. Recettes

Libellé	2019			2020		
	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.
Contrôle de conception	89	4 986,67 €	636,35 €	77	4 397,47 €	550,55 €
Contrôle lors de vente	40	6 519,60 €	286,00 €	60	9 968,40 €	429,00 €
Contrôle de bonne exécution	70	7 130,90 €	500,50 €	52	5 399,68 €	371,80 €
Contre-visite de bonne exécution	1	71,31€	-	1	72,69 €	0,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	2 920	39 914,92€	2 977,89€	2 976	42 497,28 €	3 035,00 €
Décomptes entrants – sortants						
Annulations						
Montant total produits		58 623,40 €	4 400,74€		62 335,52 €	4 386,35 €

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020.**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2019	2020
1. Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 199	1 311
2. Nombre d'installations non conformes avec impact sur le milieu (AB-NC-NZ)	1 407	1 648
<i>Dont installations avec rejet brut</i>	476	463
3. Nombre d'installations non conformes sans impact sur le milieu (NA)	323	425
4. Nombre d'installations non visitées ou refus	17	17
5. Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 946	2 976
Taux de conformité (1+3)/5	51,40 %	58,30 %

3.2 Contrôles de bon fonctionnement

	2011-2018	2019	2020
CORSEPT	334	4	226
FROSSAY	510	151	98
ST BREVIN LES PINS	352	19	119
ST PERE EN RETZ	550	155	22
ST VIAUD	285	72	8
TOTAL	2031	401	473

80,00 % des installations contrôlées en 2020 sont jugées non acceptables (377/473).

3.3 Contrôles de conception

	2011-2018	2019	2020
CORSEPT	67	12	11
FROSSAY	132	23	15
ST BREVIN LES PINS	126	24	24
ST PERE EN RETZ	193	27	20
ST VIAUD	784	13	10
TOTAL	602	99	80

À l'échelle de la CCSE, les contrôles de conception portent à 68,70 % (55) sur des dispositifs réhabilités et 31,30 % (25) sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif choisi sont répartis comme suit : 32,50 % de filière traditionnelle (20), 26,20 % de micro-station (21), 33,80 % de filtre compact (27) et 7,50 % de phyto-épuration (6).

3.4 Contrôles de bonne exécution

	2011-2018	2019	2020
CORSEPT	53	12	5
FROSSAY	111	13	7
ST BREVIN LES PINS	95	15	18
ST PERE EN RETZ	147	26	15
ST VIAUD	68	6	10
TOTAL	474	72	55

À l'échelle de la CCSE, les contrôles de bonne exécution portent à 76,30 % (42) sur des dispositifs réhabilités et 23,70 % (13) sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif installé sont répartis comme suit : 30,90 % de filière traditionnelle (17), 27,30 % de micro-station (15), 34,50 % de filtre compact (19) et 7,30 % de phyto-épuration (4).

3.5 Diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente

	2011-2018	2019	2020
CORSEPT	61	5	11
FROSSAY	114	8	15
ST BREVIN LES PINS	114	10	10
ST PERE EN RETZ	129	16	12
ST VIAUD	66	3	10
TOTAL	484	42	58

76,20 % des installations contrôlées en 2020 sont jugées non acceptables (31).

4 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020
D301.0	Estimation de la population desservie	8 760	8 838	8 928
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	51,40 %	51,70 %	58,30 %